



COMITE SYNDICAL

Mardi 11 juillet 2023 – 19H00

Selles-Saint-Denis

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mardi onze juillet deux-mille-vingt-trois à 19 heures, à Selles-Saint-Denis, à la salle des fêtes -Route de Mennetou, sous la Présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, Mme Virginie VERNERET (Conseiller départemental), Mme Catherine LUNEAU, Mme Christelle DA FONTE (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, M. Robert GARNIER (Dhuizon), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Vénuzia RESINA, Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté-Imbault), M. François BELLAN, Mme Claire DASSE (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, (Millançay), M. Guillaume GIOT, Mme Nathalie CHEVRIER (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Éric GUILLOU (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orca), M. Michel GIRAUDON (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Jean-Louis DUPONT (Saint-Viâtre), Mme Chantal COUTAUD (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. François BARDON (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Nicolas DEGUINE, M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Christian MAUCHIEN, M. Olivier RICHER (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : M. Alexandre AVRIL Mme Tania ANDRÉ (Conseillers départementaux), M. Patrick MORIN (Chaon), M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), Mme Isabelle GASSELIN (La Ferté-Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), Mme Sylviane DEWEILDE (Orca), Mme Bernadette COURRIOUX (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Raphaël JOUSSET, M. Angel BENITO (Salbris), M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny) M. Jean-François LAHAYE (Vouzou).

Avait donné pouvoir : 0

Secrétaire de séance : M. Stéphane LEROY, Maire de Selles Saint-Denis

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 45

Nombre de votants : 45

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : 12 juin 2023

Ordre du jour : 3 juillet 2023 (avec le rapport d'activité 2022)

Le Président du Pays de grande Sologne ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h00. Il remercie le Maire de Selles Saint Denis pour son accueil, Stéphane LEROY, et lui laisse la parole afin que celui-ci présente l'exposition sur l'Ukraine qui sera ouverte à l'ensemble des élus du comité syndical à l'issue de la réunion de ce soir.

Puis, le Président reprend la parole :

- Il remercie Madame Cécile CAILLOU-ROBERT, conseillère régionale, et Monsieur Christophe THORIN, conseiller départemental, et Virginie VERNERET, conseillère départementale, pour leurs présences.
- Le Président présente aux élus présents Tiffanie ROUSSEAU, chargée de mission aménagement du territoire à la Région Centre Val de Loire, en remplacement d'Alexia LACLERGUE.
- Il fait ensuite appel à candidature pour nommer un secrétaire de séance. M. Stéphane LEROY, représentant la commune de Selles-Saint-Denis, se porte volontaire pour remplir cette fonction. Cette décision est entérinée par un vote à main levée.
- Il soumet au vote des délégués l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 à Neung-sur-Beuvron.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR :

- 1. Mise en conformité avec la loi de la transformation de la fonction publique en matière de temps de travail (1607 h par an - jour de solidarité)**
- 2. Renouvellement de la convention financière PVD 2023 avec les villes de Lamotte Beuvron, Salbris, Neung sur Beuvron**
- 3. Rapport d'activité 2022 (envoyé le 3 juillet 2023)**
- 4. Création d'un poste catégorie A ou B sur les missions de coordinateur du contrat local de santé pour 2024 (co-financement par la Région Centre Val de Loire et l'ARS)**
- 5. SCoT : CDPNAF du 8 juin 2023 (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers)**
- 6. Informations diverses : subventions attribuées au titre du CRST, point Leader, point Game Fair 2023, projet story maps, point RH**

1 - MISE EN CONFORMITE AVEC LA LOI DE LA TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE EN MATIERE DE TEMPS DE TRAVAIL :

Le Président indique que le Préfet de Loir-et-Cher a envoyé au syndicat mixte un courrier dans lequel il indique qu'il n'existe pas de délibération du comité syndical, concernant l'instauration du jour de solidarité en matière de temps de travail. Le syndicat, dans les faits, applique ce texte puisque un jour de RTT est retiré aux agents chaque année (14 jours de RTT octroyés au lieu de 15). Il est donc nécessaire de formaliser cette mise en conformité par une délibération sur le temps de travail à 1607 heures.

Cette délibération précise en 5 articles : la durée annuelle du temps de travail, les garanties minimales du temps de travail, les modalités de réalisation de la journée de solidarité (dans le cas du syndicat mixte : travail d'un jour de RTT), et la durée hebdomadaire en vigueur au sein de la structure.

Il donne lecture du projet de délibération. Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres du Bureau du Pays de Grande Sologne, réunis le 5 juillet 2023.

**Délibérations N°2023-25 : Temps de travail / 1607 heures
AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

2 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FINANCIERE PETITE VILLE DE DEMAIN (PVD) 2023 : SALBRIS, LAMOTTE BEUVRON, NEUNG-SUR-BEUVRON

Le Président du syndicat mixte, Pascal BIOULAC, rappelle que le poste de cheffe de mission « Petite Ville de Demain » pour les communes de Lamotte-Beuvron, Salbris et Neung-sur-Beuvron a été mutualisé à l'échelle du Pays de Grande Sologne en mars 2022.

Ce poste est pris en charge à hauteur de 75 % par une subvention de l'Etat, le reste à charge (5 000 €/collectivité) est versé par une contribution supplémentaire des bénéficiaires du dispositif au syndicat mixte. Cette organisation est formalisée par convention, depuis 2022, entre le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne et les communes de Lamotte et Salbris, Neung sur Beuvron et la communauté de communes de la Sologne des Etangs. Le poste de chef de projet PVD ayant été reconduit en 2023, il est proposé de renouveler cette convention financière pour 1 an.

Le Président indique aux délégués que l'actuelle chargée de mission PVD, Madame Laura FLACHER, va quitter ses fonctions (démission) le 21 juillet.

Le Président indique que les membres du Bureau et les maires de Lamotte, Neung, Salbris et la Présidente de la communauté de communes de la Sologne des Etangs ont émis un avis favorable à l'unanimité, lors de la réunion du 5 juillet dernier, pour poursuivre le dispositif PVD à l'échelle du Pays et lancer un nouveau recrutement.

Le Président donne lecture du projet de délibération, puis il propose aux délégués de renouveler la convention financière entre le syndicat mixte, les villes de Lamotte-Beuvron, Salbris, Neung-sur-Beuvron et la communauté de communes de la Sologne des Etangs pour un an.

Il soumet cette proposition au vote de l'assemblée délibérante.

**Délibérations N°2023-26 : PETITE VILLE DE DEMAIN – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FINANCIERE
AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

3 - RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Le Président indique aux délégués que conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président en séance publique.

Le Président, Pascal BIOULAC, rappelle aux élus présents que le rapport d'activité du syndicat mixte a été envoyé par mail à tous les maires et à tous les membres du comité syndical le 3 juillet dernier, en même temps que l'ordre du jour de la présente séance.

En 2022, le Pays de Grande Sologne a travaillé sur les projets et dossiers suivants :

- **Signature du CRST 2022-2028** et engagement des nouveaux dossiers ;
- **Fin de la programmation Leader et candidature 2023-2027 ;**
- **Campagne de valorisation touristique des villages de Sologne – marque Sologne**
- **Adoption d'un Projet Sportif de Territoire** en comité syndical (3 octobre 2022) : 3 axes 6 objectifs et 18 actions. Projet réalisé en partenariat avec le CROS et le CDOS de Loir-et-Cher ;
- **Suivi et pilotage du dispositif PVD à l'échelle du Pays ;**
- **SCoT** : débat public du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - élaboration du Document d'Objectifs et d'Orientation (prise en compte de la loi Climat Résilience et du SRADDET. Attention, avec la Loi Climat et Résilience et le décret d'application d'avril 2022, la consommation d'espace est comptabilisée à partir du 1 août 2021) + réunion PPA et débat public sur le DOO le 26-10-2022 + élaboration de l'étude environnementale + rapport de présentation (la présentation technique, le diagnostic, les indicateurs, l'évaluation environnementale, la justification des choix et le bilan de consommation des espaces) + élaboration du rapport de concertation par les services du Pays.
- **Coopération décentralisée Région Centre Val de Loire – Meknès Fès – Pays de Grande Sologne** : accompagnement à l'aménagement de parcours équestres sur le plateau d'Ifrane en Région Meknès-Fès (en lien avec les sentiers de randonnées équestres réalisés en Région Centre Val de Loire avec « Cheval O Centre » + bilan de la coopération+ préparation de la prochaine collaboration sur les thématiques de la gestion des sols et de l'eau, du réchauffement climatique et du **développement des filières endogènes.**

Le Président demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques à formuler et il indique qu'il est nécessaire de prendre acte par délibération du rapport annuel 2022. Il indique que le rapport a été présenté en réunion de Bureau. Il soumet le rapport au vote des délégués.

Délibérations N°2023-27 : RAPPORT D'ACTIVITE 2022

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DE LA PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE

4 - CONTRAT LOCAL DE SANTE – CREATION D'UN POSTE CATEGORIE A OU B DE COORDINATEUR

Le Président rappelle aux délégués présents que le syndicat mixte a délibéré le 23 mars 2022 (délibération n°2022-14) pour réaliser un Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays de Grande Sologne.

Il indique aux délégués que la réalisation du diagnostic a été confiée à l'Observatoire de l'Economie et des Territoires et que celui-ci, en raison de contraintes importantes d'agenda, a pris du retard dans l'élaboration du diagnostic territorial de santé.

Le CLS, avec les axes de travail, les thématiques et les actions à mener, devrait donc être signé par l'ensemble des partenaires début 2024 (ARS, Région, Département, CPAM, CAF etc.....)

Le Président précise que la Région et de l'ARS peuvent financer de manière conjointe un poste de chargé de mission CLS. Les crédits sont déjà inscrits au CRST de Grande Sologne.

Il indique que les membres du bureau de Pays ont émis un avis favorable de principe pour créer un poste de chargé de mission pour une durée de 3 ans, catégorie A ou B pour suivre les dossiers liés au CLS (santé et sport-santé, etc...).

Le Président indique que cette proposition a reçu un avis de principe favorable à l'unanimité des membres du Bureau.

Il demande à l'assemblée s'il y a des questions. Monsieur Michel GIRAUDON, représentant la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre demande la parole et explique que sa commune a reçu un mail demandant à toutes les collectivités de se prononcer sur le futur Projet Régional de Santé (PRS2) élaboré par l'Agence Régionale de Santé pour la période 2018-2027. Il indique que les communes ne sont pas la bonne échelle pour rendre cet avis, n'ayant jamais été consultées auparavant. Il indique que le syndicat mixte du Pays est une structure plus appropriée pour émettre un avis.

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT, conseillère régionale, prend la parole et précise que la Région Centre Val de Loire a émis un avis défavorable sur ce projet tout comme la ville de Blois et Agglopolys. Elle explique que si le diagnostic est largement partagé, les remèdes et solutions proposés ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Elle invite les membres de l'assemblée à lire l'avis consultatif (défavorable) rendu par la CESER, qui a fait une très bonne synthèse de ce document, particulièrement lourd.

Monsieur Christophe THORIN, conseiller départemental, indique que le Département de Loir-et-Cher a émis un avis favorable avec réserves.

Madame Agnès THIBAUT, 1^{re} Vice-présidente du Pays de Grande Sologne et Présidente de la communauté de communes de la Sologne Etangs demande s'il est possible que le syndicat mixte du Pays travaille et rende une synthèse sur le contenu et l'intérêt du Projet Régional de Santé. Elle précise que le Pays est peut-être la bonne échelle pour rendre un avis.

Le Président revient au sujet à l'ordre du jour, c'est-à-dire au Contrat Local de Santé.

Il soumet au vote des délégués la proposition de création d'un poste catégorie A ou B pour suivre les dossiers liés au Contrat Local de Santé, et précise qu'en fonction du profil trouvé, le poste non pourvu serait de fait fermé. Il soumet cette proposition au vote de l'assemblée délibérante.

Délibérations – n°2023-28 : CREATION D'UN POSTE CATEGORIE A OU B SUR LES MISSIONS DE COORDINATEUR CLS
AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

5 - INFORMATION SCOT – CDPNAF 8 JUIN 2023 :

Le Président rappelle que le projet de SCoT a été arrêté en février 2023 par le comité syndical, à Vernou-en-Sologne.

A la suite de ce vote, l'ensemble des documents ont été envoyés pour **avis aux PPA**, qui disposent d'un délai de 3 mois pour répondre et formuler leurs remarques éventuelles (fin juin).

Le syndicat mixte attend également un retour de **l'Autorité Environnementale** (en attente de retour du service MAAE : mission d'appui à l'Autorité Environnementale). A la suite de cet avis, la Préfecture de Loir-et-Cher **missionnera un enquêteur public qui aura 2 mois pour organiser toutes les consultations nécessaires et vérifier la conformité de la procédure.**

Le syndicat mixte avec le cabinet E.A.U devront ensuite intégrer ou non les remarques et avis dans le projet de SCoT.

Le Préfet arrêtera ensuite définitivement le SCoT de Grande Sologne (fin 2023 – début 2024).

- **Le projet de SCoT a été présenté en CDPNAF** (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers). **Avis favorable.**
- **Avis de l'Etat rendu sur le projet de SCoT à la suite de la saisine PPA : avis favorable avec les éléments suivants :**
 - **Reconnaissance de l'importante démarche de concertation engagée et de l'étroite collaboration avec les services de l'Etat ;**
 - **Les réponses apportées dans le DOO sont proportionnées par rapport aux enjeux de la Grande Sologne ;**
 - **Les projections en matière de consommations foncières sont correctement exprimées ;**
 - **A préciser :**
 - Rythme de consommation des ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers);
 - Un objectif de renaturation aurait pu être précisé dans le DOO avec une identification des secteurs prévus à cet effet ;
 - Un diagnostic plus approfondi sur le patrimoine solognot serait souhaitable, notamment pour mieux définir les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) patrimoniales (voir avec le CAUE qui a déjà réalisé des ouvrages sur le patrimoine bâti à l'échelle du Pays) ;
 - Biodiversité – Natura 2000 : ajouter des mesures plus incitatives à l'attention des PLUi, notamment sur le plan de la séquence **Eviter – Réduire – Compenser (ERC)** pour éviter les impacts négatifs sur l'environnement ;
 - Dans le cas de la compatibilité du SCoT avec le SDAGE, préciser que les maîtres d'ouvrages devront éviter d'implanter leur projet en zone humide ;
 - Dans les 64 indicateurs du DOO, préciser ceux qui relèvent de l'évaluation ou du bilan (tous les 6 ans), de ceux du suivi (tous les 1 à 3 ans) ;

- Mettre à jour les références réglementaires et législatives + documents cadres (SRADDET) dans le rapport de présentation finale.
- **PPA - Région Centre Val de Loire : avis favorable** – évolution démographique cohérente, nomenclature de l’armature SCoT et SRADDET respectée, effectif de consommation foncière à saluer en veillant à prévoir les modalités de suivi de consommation, habitat : objectif cohérent avec le SRADDET, veiller au maintien des espaces agricoles, prévoir les conditions favorables à la collecte sélective, pas d’objectifs chiffrés sur la qualité de l’air ou d’énergie.

Le Président indique à l’ensemble des délégués que toutes ces pièces seront remises au commissaire enquêteur.

6 - INFORMATIONS DIVERSES :

1. CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (5 dossiers) :

Le Président indique aux délégués présents que conformément aux statuts du syndicat mixte, les membres du Bureau ont validé à l’unanimité les demandes de subvention suivantes au titre du CRST, en réunion le 5 juillet dernier :

- ✓ **Mathilde OUTTERS** – apicultrice spécialisée en production de gelée royale à Yvoy le Marron depuis janvier 2022 (compagne de l’apiculteur Bernard Gaucher) : **subvention de 3 000 € (25%)** - coût total de dépenses de 12 359,27 €, **pour créer un théâtre mobile de marionnettes** (roulotte+ supports animations et peinture) sur le thème des abeilles et de la biodiversité.
- ✓ **Emmanuel CALERS** – ferme polyculture – Maisonnette – Souvigny en Sologne : **subvention de 3 588 € (35 % bonification Bio)** - Coût total de l’opération : 10 254 € HT, pour aménager un local de vente, investir dans une chambre froide positive pour stocker les caissettes de viandes, une cellule de refroidissement pour congeler les steaks hachés et 2 congélateurs de stockage.
- ✓ **Jeanne HERMANT – Le Rucher aux Plantes – Neung sur Beuvron** : installation agricole en avril 2021, après un achat d’une fermette à Neung-Sur-Beuvron. Elle **regroupe 2 activités : apiculture** avec 45 ruches actives (production de miel et transformation du miel en pain d’épices), **production de plantes aromatiques et médicinales**, cultivées et séchées sur place en agriculture biologique. **Subvention : 30 000 € (40% car JA + Bio et plafond du CRST)** – coût total de l’opération : **84 000 €**, pour développer des sorbets aux fruits et aux plantes. **Travaux à financer** : création d’un bâtiment qui me permettra d’avoir un laboratoire de transformation aux normes sanitaires en vigueur, de créer une miellerie pour la récolte du miel, et un espace de stockage (travaux d’aménagement du labo + équipements (vitrine + congélateur...) + sorbetière+ balance, etc..
- ✓ **Veilleins – aménagement d’infrastructures sportives autour de l’étang communal** - Projet d’aménagement sportif et de loisirs autour de l’étang comprenant une aire de pique-nique (non éligible), un parcours santé avec appareils de fitness, un boulodrome et une aire de jeux pour les enfants. **Subvention : 8 090 € (20%)** - **Coût total des dépenses éligibles : 40 452,62 € HT.**
- ✓ **Souesmes – réhabilitation du restaurant de l’auberge de « La Croix Verte » : subvention accordée de 125 100 € (30%)** - coût global de l’opération éligible (que la partie restaurant) : 417 000 € HT.

2. POINT LEADER 2023-2027 :

Le modèle de convention Leader 2023-2027 Région/Territoire a été envoyé par la Région en juin. Il faudra mettre en place un nouveau comité de programmation, tenant compte des nouvelles thématiques du dispositif. Le logiciel de paiement régional des dossiers n’est toujours pas actif et ne le sera sans doute

pas avant la fin de l'année 2023. Le Président indique aux délégués que ce nouveau dispositif doit être adopté en comité syndical avant la fin octobre 2023.

La Région a pris du retard dans le déploiement du dispositif FEADER. Elle est en cours d'expérimentation pour les JA, puis viendront les autres mesures européennes du FEADER puis après le Leader. Pour le moment, les GAL ne peuvent pas monter de dossier.

3. CREATION DE 25 PARCOURS STORY MAPS POUR UNE VALORISATION TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE DES COMMUNES DU PAYS :

Le Président laisse la parole à Adeline KANENGIESER, directrice du syndicat mixte afin qu'elle présente ce projet. Madame KANENGIESER rappelle aux délégués que le projet est porté par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires en partenariat avec le GRAHS et le Pays, et financé par les fonds européens Leader en 2022. Depuis quelques semaines, le GRAHS et le Pays se rendent dans les communes du territoire pour travailler avec les élus des villages à la valorisation du patrimoine bâti de la Sologne. L'objectif est de créer une application ou une source numérique qui proposera aux touristes et promeneurs **25 parcours thématiques pour les 25 communes (briques, étangs, biodiversité, céramiques, cerf...)**. Il sera également possible de créer des parcours sur l'ensemble du territoire (exemple : parcours des étangs de Sologne ; parcours des maisons à pans et colombages en Grande Sologne, etc...). 7 communes ont déjà été travaillées. L'idée est également de pouvoir créer une interface avec le site internet Sologne-tourisme et la marque Sologne, et promouvoir ces parcours comme **des destinations touristiques**.

Le Président reprend la parole et demande s'il y a des questions dans la salle. Puis, il indique le point suivant à l'ordre du jour.

4. GAME FAIR 2023

Le Président indique que l'édition 2023 du Game Fair a accueilli un peu plus de 90 000 visiteurs.

Le Président rappelle aux délégués que le village Sologne présent au Game Fair cette année a été porté financièrement par la communauté de communes Cœur de Sologne, grâce à la fin de programmation des fonds européens Leader. Montant des dépenses : 65 000 € (hors partenariat NR et TV Tours + frais annexes).

Le Village, d'environ 3000 m², se composait de stands de promotion touristique, patrimoniale, gastronomique et historique de l'ensemble de la Sologne avec : les offices de tourisme, la NR, les Nuits de Sologne, les Ambassadeurs de la Tarte Tatin, la confrérie du Fuzelien, les 3 Maisons à thème, l'association Au Fil des Toisons, le syndicat de promotion et de défense de l'agneau de Sologne, le conservatoire de l'Abeille Noire de Sologne, un village de producteurs locaux avec restauration sur place (+ brasserie artisanale Art&Brew hors financement communauté de communes).

Le vendredi : visite des classes de primaire des écoles de Lamotte-Beuvron + inauguration du Village le soir avec un peu plus de 200 personnes présentes (21 communes du Pays représentées).

Samedi : fréquentation très importante du salon et du village + visite ministérielle de Marc FESNEAU, ministre de l'agriculture. Transmission de notes au ministre concernant l'agriculture en Sologne, les races menacées, l'abeille noire et le projet d'IGP pour les Agneaux.

Pour 2023, le Pays ne pouvait pas porter cet évènement, n'étant pas certain d'avoir la trésorerie suffisante pour avancer les fonds.

Le Président informe les délégués que les membres du Bureau ont émis un avis favorable à l'unanimité pour étudier la possibilité de pérenniser cet évènement à l'échelle du Pays de Grande Sologne et travailler d'ores et déjà à un projet de village Sologne pour 2024.

Il précise que les fonds LEADER ne pourront plus intervenir et qu'il faudra trouver d'autres dispositifs de financement (Région ? Département ? Partenariat avec les communautés de communes ? etc...).

Le Président propose que chaque Bureau des trois Communautés de communes travaille sur ce projet et rende compte, ensuite, au syndicat mixte du Pays des pistes et propositions envisagées.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

5. POINT RESSOURCES HUMAINES :

Le Président annonce le départ de Madame Valérie ARGY (détachée pour 3 ans) comme chargée de mission auprès de la DREAL, à partir du 1^{er} septembre prochain. Un recrutement avait été lancé à la suite du comité syndical du 27 mars dernier à Neung sur Beuvron, sur un poste catégorie B. Le nouvel agent, Odeline MARTEAU, arrivera le 18 septembre prochain.

Il indique que la prochaine réunion du comité syndical aura lieu à La Ferté Beauharnais.

Il demande aux membres de l'assemblée si des questions subsistent. Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h50, et invite les délégués à se retrouver autour du verre de l'amitié et à découvrir l'exposition sur l'Ukraine.

Fait à Selles-Saint-Denis, le 11 juillet 2023,

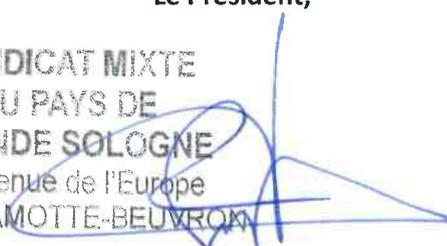
Le Secrétaire de séance,



Stéphane LEROY

Le Président,

SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON



Pascal BIOULAC

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le

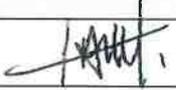
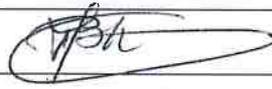
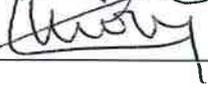
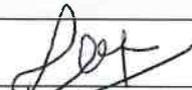


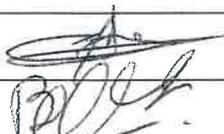
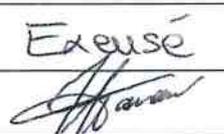
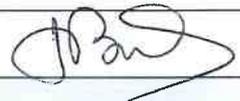
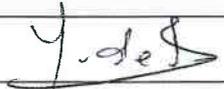
ID : 041-254103245-20230711-PV_CS_11_07_23-AU

FEUILLE DE PRESENCE

Le mardi 11 juillet 2023 à 19h00 à la Salle des Fêtes de Selles Saint Denis

Sous la présidence de M. Pascal BIOULAC

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES
CHAON		
Titulaires (Maire)	Monsieur Patrick MORIN	Excusé
	Monsieur Thierry PFOHL	
Suppléants	<i>Monsieur Paolo DA CUNHA</i>	
	<i>Madame Christiane BRULAIRE</i>	
CHAUMONT/THARONNE		
Titulaires	Monsieur Francis VALTER	
	Monsieur Patrice PAUL	Excusé
Suppléants	<i>Madame Sabine RABOIN</i>	
	<i>Madame Stéphanie PETIT</i>	
DHUIZON		
Titulaires (Maire)	Monsieur Michel BUFFET	
	Madame Evelyne FOUCHER	Excusée
Suppléant(e)s	<i>Monsieur Christian CADART</i>	
	<i>Monsieur Robert GARNIER</i>	
LA FERTE-BEAUHARNAIS		
Titulaires (Maire)	Monsieur Jean Pierre GUEMON	
	Madame Laurence LASSUS	
Suppléants	<i>Monsieur Pierre-Edouard BERG</i>	
	<i>Madame Stéphanie DAVID</i>	
LA FERTE-IMBAULT		
Titulaires (Maire)	Madame Pierrette DUPRÉ	
	Madame Isabelle GASSELIN	Excusée
Suppléant(e)s	<i>Madame Vénuzia RESINA</i>	
	<i>Madame Anaïs FERNANDES</i>	
LA MAROLLE-EN-SOLOGNE		
Titulaires (Maire)	Monsieur Eric FASSOT	
	Monsieur Alain MAUPEU	Excusé
Suppléants	<i>Madame Martine DESJARDIN</i>	
	<i>Monsieur Alix THILLIER</i>	

LAMOTTE-BEUVRON		Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Titulaires	Monsieur Laurent CARNOY	Reçu en préfecture le 24/07/2023
	Madame Élodie SIMON	Publié le 
Suppléant(e)s	<i>Madame Claire DASSE</i>	ID : 041-254103245-20230711-PV_CS_11_07_23-AU
	<i>Monsieur François BELLAN</i>	Excusé 
MARCILLY-EN-GAULT		
Titulaires	Monsieur Sébastien GAY	
	Monsieur Jean-Pierre AMOUREUX	
Suppléants	<i>Madame Aline MOLLER GRASSER</i>	
	<i>Monsieur Régis DEXANT</i>	
MILLANCAY		
Titulaires	Monsieur Pascal LIEUVE	Excusé 
	Monsieur Thierry PASCAULT	
Suppléants	<i>Madame Annick CHARBONNIER</i>	
	<i>Monsieur Jean-François VOGEL</i>	
MONTRIEUX-EN-SOLOGNE		
Titulaires (Maire)	Monsieur Eric MORAND	Excusé
	Monsieur Patrick HIRON	
Suppléant(e)s	<i>Madame Karine PORTIER</i>	Excusée
	<i>Monsieur Jean-Michel GRISON</i>	Excusé
NEUNG/BEUVRON		
Titulaires (Maire)	Monsieur Guillaume GIOT	
	Monsieur Aymeric BARRE	Excusé
Suppléant(e)s	<i>Madame Nathalie CHEVRIER</i>	
	<i>Madame Marielle LELAIT</i>	
NOUAN-LE-FUZELIER		
Titulaires	Madame Yolaine DE BEAUCHESNE	
	Monsieur Gérard CHÉRON	Excusé
Suppléants	<i>Monsieur Éric GUILLOU</i>	
	<i>Monsieur Pierre BARJOU</i>	
ORCAY		
Titulaire(e)s	Monsieur Adrien SABOUREAU	
	Madame Sylviane DEWEILDE	Excusée
Suppléant(e)s	<i>Madame Özlem DUMAN</i>	
	<i>Monsieur Patrick HERRERA</i>	

PIERREFITTE/SAULDRE

Titulaires	(Maire)	Madame Bernadette COURRIOUX	
		Monsieur Michel GIRAUDON	
Suppléants		<i>Madame Marie GARREC</i>	
		<i>Madame Amélie LAVINA</i>	

Envoyé en préfecture le 24/07/2023
 Reçu en préfecture le 24/07/2023
 Publié le *Excuse SLOW*
 ID : 041-254103245-20230711-PV_CS_11_07_23-AU

SAINT-VIATRE

Titulaires	(Maire)	Monsieur Christian LEONARD	Excusé
		Monsieur Jean-Claude CLÉMENT	Excusé
Suppléants		<i>Monsieur Alain CHAUVET</i>	Excusé
		<i>Monsieur Jean-Louis DUPONT</i>	

SALBRIS

Titulaires		Monsieur Angel BENITO	Excusé
		Monsieur Raphaël JOUSSET	Excusé
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Pascal SAUVAGET</i>	
		<i>Madame Chantal COUTAUD</i>	<i>c. coutaud</i>

SELLES-SAINT-DENIS

Titulaires	(Maire)	Monsieur Stéphane LEROY	
		Monsieur Philippe BENGHEZAL	
Suppléants		<i>Madame Laurence CATHELIN</i>	
		<i>Monsieur Philippe COUPECHOUX</i>	

SOUESMES

Titulaires	(Maire)	Monsieur Jean-Michel DEZELU	
		Monsieur Jean-Marie HARRAULT	
Suppléant(e)s		<i>Madame Maryse SENE</i>	
		<i>Monsieur Serge ETIEVE</i>	

SOUVIGNY-EN-SOLOGNE

Titulaires	(Maire)	Madame Chantal MEERSSCHAUT	
		Monsieur Alexandre DHOMMÉE	Excusé
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Pierre BABIN</i>	Excusé
		<i>Monsieur François BARDON</i>	

THEILLAY

Titulaires	(Maire)	Monsieur Gérard CHOPIN	
		Madame Joëlle BOUVY-TESTARD	
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Julien DUFRAINE</i>	
		<i>Monsieur Bernard PERRIOT</i>	

VEILLEINS		
Titulaires	(Maire)	Madame Ghyslaine DOGNIN
Suppléant(e)s		Monsieur François d'ESPINAY SAINT LUC
		<i>Monsieur Jean-Michel MARDON</i>
		<i>Monsieur Bertrand DE POSSESSE</i>
VERNOU-EN-SOLOGNE		
Titulaires		Monsieur Nicolas DEGUINE
Suppléant(e)s		Monsieur Anthony GUICHARD
		<i>Monsieur Nicolas BORDERIOUX</i>
		<i>Madame Kathaleen COURCELLES</i>
VILLENY		
Titulaires	(Maire)	Monsieur Hubert CHEVALLIER
Suppléant(e)s		Madame Françoise DUCHÊNE
		<i>Monsieur Dominique HERPIN</i>
		<i>Monsieur Richard TROY</i>
VOUZON		
Titulaires	(Maire)	Monsieur Christian MAUCHIEN
Suppléant(e)s		Monsieur Jean-François LAHAYE
		<i>Monsieur Sébastien LANSIER</i>
		<i>Monsieur Olivier RICHER</i>
YVOY-LE-MARRON		
Titulaires	(Maire)	Monsieur Daniel LOMBARDI
Suppléant(e)s		Madame Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY
		<i>Monsieur Patrice SCHAEFFLER</i>
		<i>Monsieur Olivier BRUNETAUD</i>

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

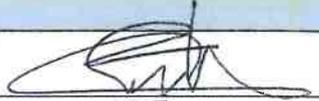
Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le

S²LOW

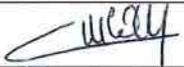
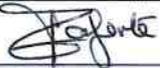
ID : 041-254103245-20230711-PV_CS_11_07_23-AU

REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

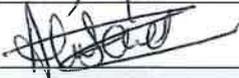
Titulaires (Maire de LAMOTTE BEUVRON)	Monsieur Pascal BIOULAC	
	(Maire de MENNETOU-SUR-CHER)	Monsieur Christophe THORIN
Suppléant(e)s	Madame Tania ANDRÉ	
	Madame Virginie VERNERET	
	Madame Élodie PÉAN	
	Madame Angélique DUBÉ	
	Monsieur Bruno HARNOIS	
	Monsieur Guillaume PELTIER	

COMMUNAUTES DE COMMUNES

Sologne des Rivières

Titulaires (Pdt CCSR / Maire de SALBRIS)	Monsieur Alexandre AVRIL	Excusé
Suppléant(e)s (Maire d'ORCAY)	Madame Catherine LUNEAU	
	Madame Christelle DA FONTE	
	Madame Catalina CHAPERON	

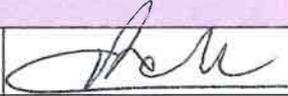
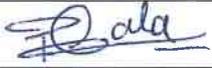
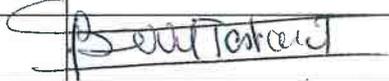
Sologne des Etangs

Titulaires (Maire de MILLANCAY)	Monsieur Philippe AGULHON	
(Pdt CCSE / Maire de Marcilly-en-Gault)	Madame Agnès THIBAUT	
Suppléant(e)s	Monsieur Dominique GARDY	
	Monsieur Daniel BORYSKO	

Cœur de Sologne

Titulaires (Maire de NOUAN-LE-FUZELIER)	Monsieur Patrick LUNET	
Suppléants	Monsieur Jean-Christophe DUPONT	
	Madame Claire SIMONNET	
	Madame Valérie REGIBIER	

Personnes associé(e)s :

ORGANISMES		
Elues référentes du Conseil Régional	Madame Cécile CAILLOU-ROBERT	
	Madame Delphine BENASSY	Excusée
Chargée de mission développement territorial du Conseil Régional Directrice de l'espace régional de Loir-et-Cher	Madame Tiffanie ROUSSEAU	
	Madame Carine DELETANG	Excusée
PRESSE	<i>La Nouvelle République</i> Monsieur Pascal SALA	
	<i>La République du Centre</i> Madame Laurence FIGERE-TARQUIS	
	<i>La Renaissance</i> Madame Laurence RICHER	
	<i>Le Petit Solognot</i> Madame Frédérique MONNIER	
	<i>Horizon</i>	
	<i>Le Berry Républicain</i> Madame Joëlle BOUVY-TESTARD	
	Pays de Grande Sologne, Directrice	Madame Adeline KANENGIESER